



Conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales

AVIS SUR LES FRAIS ASSOCIÉS À L'UTILISATION ET LE RACCORDEMENT DES DISPOSITIFS ELECTRONIQUES POUR LA SURVEILLANCE, LE SUIVI ET LE CONTROLE PAR SATELLITE (VMS – ERS –AIS)

Juin 2013

CONTEXTE

La législation européenne en vigueur relative au contrôle de l'activité de pêche nécessite de plus en plus le recours à l'utilisation de dispositifs électroniques qui facilitent énormément le contrôle de l'activité des bateaux de pêche par les différents services d'inspection européens. Les dispositifs suivants qui ont été mis en œuvre au cours des années récentes sont particulièrement importants :

- Le système de surveillance des navires (VMS);
- Le livre de bord électronique (ERS); et
- Le système d'identification automatique (AIS)

Les armateurs et entreprises de pêche ont dû se procurer et installer ces nouveaux dispositifs à bord des navires de pêche, certains de ces dispositifs ont été partiellement ou entièrement financés par le Fond Européen pour la Pêche (FEP). Outre le prix d'achat, ces armateurs et entreprises devront faire face à d'autres frais supplémentaires tels :

- Les frais associés à la maintenance, aux réparations et au remplacement (lorsqu'il est peu probable que le dispositif endommagé soit réparable).
- Les frais associés au raccordement et transmission du VMS et du ERS aux centres de contrôle côtiers.

Il faut préciser qu'aucune autre subvention n'est accordée pour ces dépenses supplémentaires.

ARGUMENTAIRE DE LA PROPOSITION

Eu égard aux frais de raccordement, compte tenu que ces navires de pêche exercent à plusieurs milles des zones côtières, dans la plupart des cas, le seul raccordement possible est par satellite. Ce type de raccordement et transmission par satellite présente un coût mensuel beaucoup plus élevé qu'un raccordement terrestre.

Avis du CCREOS sur les frais associés à l'utilisation et le raccordement
des dispositifs électroniques de contrôle

Juin 2013

1 de 2



Depuis sa mise en œuvre, le raccordement par satellite a observé une augmentation des coûts de la part des prestataires internationaux qui offrent ce service (avec une concurrence limitée).

Par exemple, au cours de la période initiale de mise en œuvre du livre de bord électronique, la redevance de raccordement par satellite était calculée sur la base de la consommation mensuelle ; par la suite, une redevance mensuelle minimum de 50 dollars a été appliquée; et actuellement, une redevance mensuelle minimum de 150 dollars est requise.

Les membres de l'industrie de pêche du CCREOS qui représentent les utilisateurs de ce service craignent de toute évidence que la politique de prix soit une conséquence de pratiques oligopolistiques et monopolistiques. Etant donné que les termes de contrat sont négociés par de nombreux états membres avec des fournisseurs individuels, on peut craindre avec raison que les prestataires de raccordement par satellite continuent d'augmenter leurs tarifs car ils bénéficient d'une situation où la concurrence est limitée. Cette situation donnerait lieu à une augmentation des frais dans un domaine où les frais d'exploitation de l'activité de pêche sont déjà importants.

APPLICATION

Compte tenu de ce qui précède, le CCREOS demande à la Commission européenne d'envisager de limiter les tarifs de raccordement et transmission satellite pour les dispositifs de contrôle requis, comme cela a été fait eu égard aux appels mobiles en itinérance en UE (incluant les services de données) - Règlement (UE) No 531/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 13 juin 2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communication mobile à l'intérieur de l'Union (publié au JOUE N° 172 daté du 30.06.2012).

La possibilité de fixer un coût maximum pour les services de transmission des données et les communications par satellite des navires de pêche européens répondrait à l'objectif qui vise à garantir l'égalité de traitement et de condition au sein des différentes flottilles nationales des états membres de l'UE et à alléger les charges financières qui résultent des frais associés à l'utilisation des livres de bord électroniques.

DOCUMENTS JOINTS

1. Tarifs SELEX - Juillet 2011
2. Courrier des tarifs en hausse des Communications par satellite Inmarsat - Mai 2012
3. Communiqué de presse du Parlement Européen sur la décision visant à réduire les frais d'itinérance dans le domaine des communications mobiles, incluant les services de données – Juin 2012
4. Tableau informatif incluant une évaluation du coût des dispositifs de contrôle à bord des navires de pêche – Janvier 2013

Avis du CCREOS sur les frais associés à l'utilisation et le raccordement
des dispositifs électroniques de contrôle

Juin 2013

2 de 2